

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

N°07/2019

Ouverture de la séance : 20h

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire

Etaient présents : Mesdames BAUDIN - DECHAMBENOIT - GAVOILLE - PERRIN.

Messieurs BALLARINI - BLANC - BUSCHINI - CAILLET - FAIVRE - NURDIN - PETITJEAN - PIERRAT

Absents excusés : Claudette FAIVRE-BAZIN => pouvoir donné à Daniel CAILLET
Aurélien FRANCOIS => pouvoir donné Sylvie GAVOILLE
Christèle JEANMASSON => pouvoir donné à Jérôme FAIVRE
Martine LEVAIN => pouvoir donné à Jacques BALLARINI
Lysiane MOUGEOT => pouvoir donné à Nicolas NURDIN
Fabien BAUMONT => pouvoir donné à Jean-Claude BUSCHINI
Maxime STORTZ => pouvoir donné Emmanuelle PERRIN

Monsieur Jérôme FAIVRE a été désigné secrétaire de séance.

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Jérôme FAIVRE en tant que secrétaire de séance.

2° APPROBATION COMPTE RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2019.

3° DECISIONS DU MAIRE :

Date de signature	Entreprise	Montant	Objet
13/11/2019	Gigamedia	325.50 € ht 390.60 € ttc	Serveur « AMON » pour l'école primaire
12/11/2019	Géomètre Delplanque - Meunier	910.00 € HT 1 092.00 € ttc	Bornage/Délimitation parcelle C N°741 - C N°744 Pour réfection trottoirs Rue du Souvenir (limite domaine privé/domaine public)
02/11/2019	BC2I	4 900.00 € ht 5 880.00 € ttc	Numérisation des plans du réseau AEP (relevé topographique, calage GPS, etc...)
13/11/2019	ENEDIS	4865.40 € ttc	Extension de réseau ENEDIS - Met d'Amont

4° RECOURS A UN EMPRUNT BUDGET COMMUNAL - LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Le Maire expose : « Afin de permettre la finalisation du financement de tous les travaux que nous avons prévus (restructuration des bâtiments communaux, mise en place de la vidéoprotection, voirie rues Aristide Briand et Lafayette, réfections de trottoirs de plusieurs rues (Grande Rue, Rue des Mûriers, Rue du Souvenir, Rue aux Biches), il est nécessaire que nous ayons recours à un emprunt.

Aussi, je propose que nous contractions un emprunt de 400 000.00 €, et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer une consultation auprès des banques. Dans l'affirmative, à réception des offres, la commission finances se réunira et nous proposera de retenir l'offre la plus intéressante. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 voix pour – 4 abstentions) :

- ACCEPTE de contracter un emprunt à hauteur de 400 000.00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour cet emprunt auprès des établissements bancaires.

5° APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à l'exercice 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée (R)/ Non Réglée (NR)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance	Vente	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
8_af	AMEL	710	14.20	R	2020	2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9_af	AMEL	700	13.93	R	2020	2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33_aj	AMEL	285	9.50	R	2020	2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39_aj	AMEL	160	5.34	R	2020	2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53_aj	AMEL	315	10.51	R	2020	2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31_r	RS	400	7.99	NR		2020		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36_r	RS	180	3.08	NR		2020		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55_r	RCV	185	1.81	NR		2020		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Jean-Claude BUSCHINI, Mme Pierrette DECHAMBENOIT, M. Dominique LEBRUN titulaire), Messieurs RHETY et BOLLENGIER (suppléants).

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles concernées.

6° CLASSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE EN CATEGORIE B :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont élargis :

De ce fait, il y a lieu de solliciter le reclassement de notre bibliothèque par la médiathèque départementale de prêt en catégorie B. Notre bibliothèque a une surface supérieure à 25m², son responsable a participé à une formation, nous avons également un budget achat de livres de 500 €. Les critères sont remplis pour le passage en catégorie B. »

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE le reclassement de la bibliothèque de Froideconche en catégorie B
- DECIDE l'attribution d'un budget annuel d'un montant minimum de 500 €
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale

7° LANCEMENT DE LA PROCEDURE MAPA POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION :Le Maire expose : « Considérant la recrudescence d'actes de délinquance sur certains sites publics, et la nécessité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

La commune a décidé d'entreprendre une réflexion sur la pertinence d'un recours à un système de vidéo protection par délibération en date du 28 mai 2015. Après plusieurs échanges avec les services de l'Etat, il y a lieu de procéder au lancement d'un MAPA. La commission d'ouverture des plis se réunira à réception des offres.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 voix pour – 1 voix contre – 3 abstentions) :

VALIDE le dossier de consultation (CCTP, DCE, DPGF, ...)

DECIDE le lancement de la procédure de MAPA

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

AUTORISE le Maire à solliciter les organismes publics dans le but d'obtenir des subventions pour ce projet.

8° CESSION DE LA SOURCE DE LA SIBERIE A LA COMMUNE D'ESBOZ-BREST :

Le Maire expose : « Nous avons été destinataires d'un courrier de la commune d'Esboz-Brest nous proposant de lui vendre la parcelle cadastrée section A N°235 (située sur la commune d'Esboz-Brest et appartenant à la commune de Froideconche) sur laquelle se trouve le captage dit « de la Sibérie » d'une contenance de 22 ares. La commune d'Esboz-Brest nous propose la somme de 6 500 € pour cette parcelle. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. De plus, Esboz-Brest s'engagerait maintenir un débit minimum dans le ruisseau qui se déverse à Bouhay. Le seuil sera fixé par la Police de l'Eau. Je vous invite donc à délibérer concernant l'opportunité de la vente de cette parcelle à la commune voisine. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de cession de la parcelle A N°235 d'une contenance de 22 ares à la commune d'Esboz-Brest pour un montant de 6 500.00 € (frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

9° QUESTIONS DIVERSES :

- **Information sur la fibre optique :** Concernant le déploiement de la fibre optique, 2 sous-répartiteurs seront installés, ils couvriront toute la commune, excepté le Bois Laleau qui est déjà en fibre partagée.

<u>PLANNING DE REALISATION – DEBUT DES TRAVAUX 21/10/2019</u>	
ETUDE DE TERRAIN	7 à 8 semaines
TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES	20 semaines
TIRAGES SOUTERRAINS	16 semaines
TIRAGES AERIENS	8 semaines
RACCORDEMENTS	21 semaines

La fibre devrait être déployée et accessible à tous en janvier 2021.

- **Question de Jean-Luc PIERRAT :** « Qu'en est-il du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ? »
Réponse de Jérôme FAIVRE : « La CCPLx avait pris une délibération dans ce sens et la commune de Froideconche également. Mais la CCPLx a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Préfet informant qu'un nouveau texte de loi pourrait très prochainement abroger celui obligeant les communautés de communes à reprendre cette compétence au 01/01/2020. Le report de ce transfert de compétence occasionnerait des frais supplémentaires pour la CCPLx car elle a déjà financé les études préalables à ce transfert. »
Réponse d'Eric PETITJEAN : « Au cas où cette compétence serait transférée, la CCPLx signerait une délégation auprès de la commune. C'est-à-dire que la commune se chargerait de l'entretien des réseaux, mais que le budget serait préparé et exécuté par le CCPLx. »
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 décembre. Cette date sera confirmée ultérieurement.

Fin de la séance 20H42